



**CLE du 8 novembre 2016 à GOVEN**

**VERS UNE CONTRIBUTION BRETONNE A LA STRATEGIE  
D'ORGANISATION DES COMPETENCES LOCALES DE  
L'EAU (SOCLE) DU BASSIN LOIRE BRETAGNE**

**Consultation des structures et instances locales  
en Charge des questions de l'eau sur leur territoire  
du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 octobre 2016**

Étaient présents :

Élus :

Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine, Adjoint au maire de Pont Péan et Président du SIBV de la Seiche  
Solène MICHENOT, Conseillère départementale d'Ille et Vilaine et Présidente de l'I.A.V/EPTB Vilaine  
Thierry BURLOT, Conseiller régional de Bretagne  
Jean-Michel BUF, Conseiller régional des Pays de la Loire  
Gérard GICQUEL, Conseiller Départemental du Morbihan  
Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan  
Philippe LETOURNEL, Conseiller municipal de Maure de Bretagne et vice-président du SMGBO  
Jean-Marc CARREAU, Adjoint au maire de Bains sur Oust et Président du COPIL Natura 2000  
Claude JAOUEN, Maire de Mélesse et Président du SMBV de l'Ille et Illet  
André PIQUET, Maire de Bohal et Président du SMGBO  
Jean-Noël LAGUEUX, Maire de Le Cambout et Vice-Président de la CIDERAL  
Guy LE HELLOCO, Maire de Gausson et Président de la CIDERAL  
Didier PECOT, Maire de Sévérac et Président du SMABV de l'Isac  
Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan  
Véronique KEDZIERSKI, Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (+pouvoir de M. Audran)

Usagers :

Hervé HOGUET, Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine  
Jean-Claude ROUÉ, Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique  
Philippe DE PLUVIÉ, Président du Syndicat de la Propriété rurale d'Ille et Vilaine  
Etienne DERVIEUX, Association « Eau et Rivières de Bretagne »  
Françoise LACHERON, Association Bretagne Vivante  
Roland BENOIT, Président de la Fédération de pêche de Loire-Atlantique  
François CHEVRIER, Ligue régionale de Canoë-Kayak de Bretagne  
Marie-Luce GUILLOUX, Association UFC Que Choisir  
Yves ACHARD, Collectif des sinistrés du Bassin de la Vilaine

État :

Guy TARDIEU, Sous-préfet de Redon  
Michèle VALLET, DREAL Bretagne

Marie-Andrée GORAGUER, MISEN de Loire-Atlantique  
Martine PINARD, MISEN d'Ille-et-Vilaine  
Anne KIENZLER, MISEN de la Mayenne  
Hubert CATROUX et Hervé PONTHEUX, Agence de l'Eau Loire Bretagne  
Christophe PISCARD, Chargé de recherche au CNRS.

Assistaient également :

Jean-Michel PETIT, Sous-Préfecture de Redon  
Yvon MAHE, Vice-Président de la CCPR et Maire de Fégréac  
Sylvie FUSELIER, Service technique de la CCPR  
Albert DELAMARRE, Président du SIBV du Meu  
Carole FOUVILLE, Animatrice SIBV du Meu  
Catherine YERLES, Responsable service Eau à la Région Bretagne  
Romain CHAUVIERE, Directeur adjoint Eau au Conseil Départemental du Morbihan  
Nicolas DOUCHIN, animateur du SMBV de l'Isac  
Claire BAUDELOT, Responsable service Eau au Conseil départemental d'Ille et Vilaine  
Gwénaél ARTUR, Chargée de mission à la Fédération de Pêche d'Ille et Vilaine  
Bertrand BARBIER THALY, animateur du SMBV du Trévelo  
Véronique VINCENT, Chambre d'agriculture du Morbihan  
Delphine FORESTIER, Animatrice du SMABV du Don  
Françoise JEHANNO, Directrice du Syndicat Eau du Morbihan  
Fanny DUBEAU, Animatrice SMBV de l'Ille et de l'Illet  
Sandrine GARNIER, Animatrice coordination du BV de la Seiche  
Camille SIMON, Chargé de mission PNR Golfe du Morbihan  
Benjamin LE COLDROCH, Chargé de mission PAPI à CAP Atlantique

Bureau d'études ESPELIA :

Fabien GUIMIER, Chargé de mission

Service IAV/EPTB Vilaine :

Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services - Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Général Adjoint et Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine – Gabriel BEDUNEAU, Chargée de l'assistance aux syndicats de bassin – Flore SALAUN, Chargée de mission Estuaire - Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat du SAGE Vilaine.

Étaient excusés :

André CROCQ, Conseiller Régional de Bretagne - Anne-Sophie DOUET, Conseillère Départementale de Loire-Atlantique – Michèle MOTEL, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine – Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine – Thierry TRAVERS, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine – Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan – Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique – Véronique MEHEUST, Conseillère Départementale des Côtes-d'Armor – Michel DAUGAN, Conseiller Départemental des Côtes-d'Armor – Marie-Jo HAMARD, Conseillère Départementale du Maine et Loire – Louis MICHEL, Conseiller Départemental de Mayenne – Dominique THIRION, Adjoint au Maire de Montfort sur Meu - Claude HURAUULT, Conseiller municipal de St Didier et Président du SMBV Vilaine Amont - Bernard AUDRAN, Maire d'Ambon et Vice-Président du PNRGM – Marie-Odile COLINEAUX, Maire de St-Gravé – Dominique CHAUVIERE, Maire de St-Nicolas-de-Redon Jean-Paul LEFEUVRE, Conseiller Municipal de PACE et Président S.I de la Flume – Yannick NADESAN, Adj. Maire de Rennes – Fabrice CARO, Adjoint Maire de Cruguel – Marie-Odile JARLIGANT, Maire d'ARZAL - Joseph SAUVE, Maire de Plessala – René BOURRIGAUD, Maire de Treffieux – Fabrice SANCHEZ, représentant Atlantic'Eau - Auguste FAUVEL, Syndicat d'approvisionnement en Eau potable d'Ille et Vilaine - Alain GUIHARD, Chambre d'agriculture du Morbihan – Jacques BEUREL, Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor – Frédéric NICOLAZO, Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud - Patrice VALANTIN, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne - Emmanuelle BROCCHI, Union des Entreprises Medef Bretagne – Olivier BOUCHAUD, CCI Nantes/St-Nazaire, Broyages Plastiques de l'Ouest - Claude SOULAS, Administrateur de la Fédération de Pêche du Morbihan - Charly BAYOU, Comité des Canaux Bretons - Nadia DUPONT, Maître de conférences à l'Université de Rennes 2 - Mme BONNEVILLE, DREAL Pays de la Loire – Pascal DESJARDINS, DDTM 56 - Frédérique ROGER-BUYS, Responsable MISE du Morbihan – Bruno LEBRETON, Responsable MISE des Côtes d'Armor – Marc ANDRE, DDT 49.

\*

\* \*

***Vers une contribution bretonne à la Stratégie  
d'Organisation des Compétences Locales de  
l'Eau (SOCLE) du bassin Loire Bretagne***

---

**CONSULTATION DES STRUCTURES ET INSTANCES LOCALES EN  
CHARGE DES QUESTIONS DE L'EAU SUR LEUR TERRITOIRE**

**du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 octobre 2016**

---

Consultation organisée et préparée par le COPIL eau élargi : Etat, Région Bretagne, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Départemental des Côtes d'Armor, Conseil Départemental du Finistère, Conseil Départemental de l'Ille et Vilaine, Assemblée Permanente des Présidents de CLE Bretonnes, SMEIL (EPTB Elle-Isole-Laïta), EPAGA (EPTB Aulne), EPTB Rance-Frémur, EPTB de la Baie de St Brieuc et EPTB Vilaine (IAV).

## Qu'est ce que la SOCLE ?

Il s'agit de la **Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau**. C'est l'arrêté du 20 janvier 2016 de la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer qui pose pour la première fois ce terme de SOCLE. L'esprit de ce texte est d'établir un descriptif de la répartition, entre les collectivités et leur groupement, des compétences dans le domaine de l'eau. Toutes les compétences dans le domaine de l'eau sont concernées :

- les compétences obligatoires affectées par la Loi GEMAPI aux EPCI, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018
- les autres compétences du grand cycle de l'eau qui restent facultatives et non affectées : lutte contre les pollutions diffuses, animation et concertation, maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement...
- l'eau potable et l'assainissement affectés aux EPCI au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La SOCLE sera arrêtée par le Préfet coordonnateur de bassin, après avis du Comité de bassin Loire Bretagne, au plus tard le 31 décembre 2017. La SOCLE a vocation à être annexée au SDAGE.

## Pourquoi élaborer une contribution bretonne à la SOCLE ?

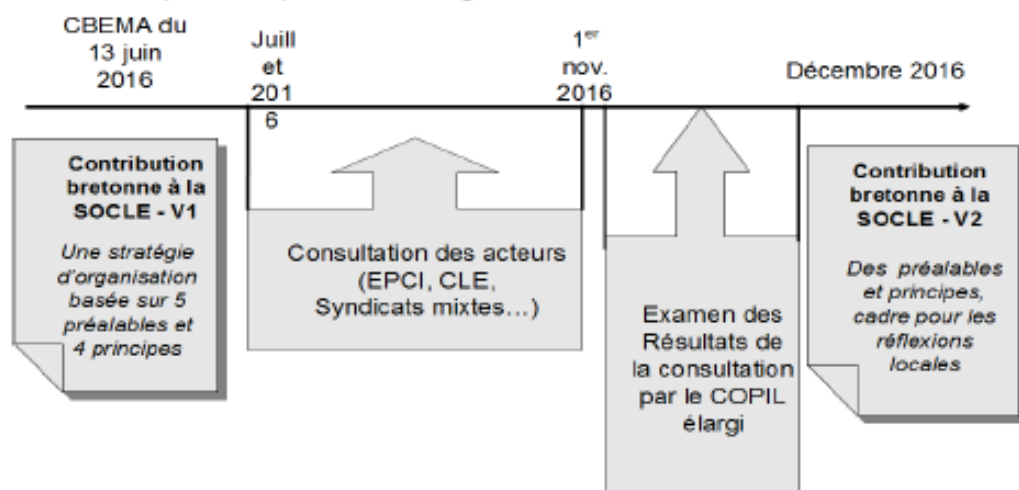
Compte-tenu de la mobilisation historique des acteurs de l'eau en Bretagne, et de l'existence d'une instance de concertation, la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques, le Préfet du Bassin Loire Bretagne sollicite les acteurs bretons pour lui faire remonter une proposition de contribution bretonne à la SOCLE.

→ C'est une opportunité de proposer, en tant qu'acteurs bretons déjà bien organisés à l'échelle du territoire sur cette question, la façon dont il apparaît le plus pertinent de s'engager dans la réforme territoriale.

## La méthode et le calendrier d'élaboration de la contribution bretonne à la SOCLE

L'objectif est de faire remonter une proposition bretonne au Préfet de Bassin Loire Bretagne, le 31 décembre 2016. Ce calendrier est motivé par :

- la volonté de garder la longueur d'avance de la Bretagne en termes de structuration des acteurs,
- les conditions favorables que constituent l'historique de mobilisation et la culture de concertation des acteurs bretons,
- le fait que la proposition bretonne n'est pas une compilation de schémas d'organisations locaux, mais un cadre stratégique proposé pour les futures organisations territoriales, les réflexions locales sur ces organisations étant déjà lancées. Plus tôt les principes de la SOCLE seront connus, plus tôt les collectivités qui sont en train d'y travailler pourront les intégrer dans leurs réflexions.



## Les modalités de la consultation

- **Qui est consulté ?**

Les EPCI bretons et les Commissions locales de l'eau, élargies si nécessaire à l'ensemble des structures concernées par la réforme territoriale dans le domaine de l'eau (syndicats de production d'eau ou de bassins notamment).

- **Vers qui faire remonter les avis ?**

- Auprès de la délégation régionale de l'ADCF pour les EPCI,  
- Auprès de l'Assemblée Permanente des Présidents de CLE bretonnes, pour les Commissions Locales de l'Eau

- **Date limite de réception des avis : 31 octobre 2016**

### Les questions posées :

*1- Les principes présentés vous semblent-ils pertinents pour répondre aux enjeux de la réforme territoriale en Bretagne ? Peuvent-ils être complétés/étayés/ajustés ?*

*2- A ce stade, quelle organisation envisagez-vous mettre en place sur votre territoire d'ici 2018 ? Des évolutions à plus long terme sont-elles d'ores et déjà prévues/souhaitables, notamment au regard des principes énoncés ?*

## Le projet soumis à consultation

La contribution bretonne à la SOCLE ne sera pas un schéma imposé et homogène sur l'ensemble de la Bretagne.

Il s'agit de proposer des préalables et des principes directeurs qui apporteront une vision cohérente à l'échelle régionale. Ce cadre régional s'appuie sur l'historique, les initiatives locales et les études de réorganisations portées par le terrain, mais il est aussi plus que la somme des parties ou une simple compilation d'organisations locales. L'idée est de donner des orientations et un cadre pour guider les réflexions locales ; ce cadre régional doit être également suffisamment souple pour laisser la possibilité à de multiples formes d'organisation locales d'exister et de répondre aux enjeux identifiés à l'échelle des territoires, puisque les solutions des uns ne seront pas celles des autres.

- ➔ **Le projet de contribution bretonne à la SOCLE du bassin Loire Bretagne : 6 préalables et 5 principes pré-identifiés, cadre d'orientation pour les réflexions locales**
- ➔ **Des principes présentés et défendus par les membres du Copil Eau élargi lors de la CBEMA du 13 juin dernier**

**NB : les éléments en bleu ont été présentés par les membres du Copil Eau élargi le 13 juin ou proposés par la CBEMA. Le texte qui figure en infra est une synthèse des éléments mis en avant pour argumenter ces principes, ou des échanges eus en Conférence.**

## 6 préalables

**Préalable n° 1 : respect de la libre administration des EPCI et des initiatives locales : la SOCLE n'est pas prescriptive, sa dynamique de construction est ascendante et descendante**

→ Chaque collectivité décidera elle-même de son organisation et des projets qu'elle compte mener. Il s'agit d'écouter et de concerter ; c'est la méthode bretonne. L'histoire de la politique concertée de l'eau en Bretagne depuis 2 décennies a donné un certain nombre de résultats, qu'il faut poursuivre en les amplifiant.

**Préalable n°2 : En revanche, les membres du COPIL<sup>1</sup> souhaitent pouvoir exprimer leurs attentes (politiques et financières) dans les recombinaisons qui sont amenées à se produire, et ce de façon suffisamment anticipée et concertée pour faciliter le dialogue local**

→ Les partenaires financeurs de la politique de l'eau ont travaillé ensemble à des programmations. Chacun a ses modalités, ses attentes, ses critères d'analyse. Les partenaires essaient collectivement de les faire converger tous les jours. L'Agence de l'eau va devoir préparer son 11<sup>e</sup> programme d'intervention qui démarrera le 01/01/19. Ce programme pourrait s'appuyer sur cette stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau –qui aura intégré la contribution bretonne- pour favoriser les collectivités qui s'y seront engagées.

**Préalable n°3 : Vigilance à assurer la continuité de l'action publique dans cette phase de transition et de réorganisation, afin d'éviter des années blanches sur les enjeux de l'eau**

→ Il y a un enjeu à ne pas arrêter l'action publique au vu des objectifs de résultat à atteindre en 2021, alors que l'Agence de l'Eau a revalorisé ses taux d'intervention pour mieux accompagner les projets. Cette volonté de continuité plaide pour des changements progressifs, éventuellement en plusieurs étapes.

**Préalable n°4 : Affirmation qu'il n'y a pas de modèle unique mais différentes manières de conduire dans la forme et dans le temps, les réorganisations locales en fonction de ces principes énoncés ci-après.**

**Préalable n°5 : Nécessité absolue de préserver la capacité de gérer le grand cycle de l'eau à une échelle hydrographique.** Cette organisation doit être assurée à une échelle suffisante pour traiter efficacement l'enjeu considéré, et pour pouvoir s'appuyer sur une ingénierie et des ressources techniques suffisamment étoffées pour répondre à ces enjeux, tout en conservant des gouvernances locales de proximité pour assurer la concertation et la déclinaison locale des actions. La dimension estuarienne commune à tous les SAGE bretons, est une spécificité forte du territoire régional au sein du bassin Loire-Bretagne. Elle constitue un enjeu physique qui fait sens pour guider les réorganisations à venir.

→ L'échelle hydrographique est fondamentale pour travailler sur les inondations, mais cela concerne aussi la ressource en eau : la qualité de l'eau qu'il y a à l'amont du bassin versant va influencer sur la qualité des estuaires, dont dépendent de nombreuses activités.

🗨 **Complément apporté en CBEMA du 13 juin** : les masses d'eau de transition que sont les estuaires sont importantes mais il y a aussi les masses d'eau littorales, qu'il ne faut pas oublier dans une structuration de l'organisation des compétences autour de l'eau en Bretagne.

🗨 **Préalable n°6, proposé lors de la CBEMA du 13 juin** : La nécessité de renforcer singulièrement l'efficacité et l'efficience des programmes

La nouvelle organisation, qui va se mettre en place et qui va demeurer pour 15 ou 20 ans, doit être au service de l'efficience de l'investissement public considérable qui est aujourd'hui consacré à la politique de l'eau sur le territoire régional.

---

<sup>1</sup> Etat, Région Bretagne, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Départemental des Côtes d'Armor, Conseil Départemental du Finistère, Conseil Départemental de l'Ille et Vilaine

- 5 principes

**Principe n°1 : Approche globale du cycle de l'eau : L'organisation locale des compétences doit être assise sur un projet politique pour l'eau, qui s'intéresse à l'ensemble de ses dimensions dans une approche intégrée, et non ciblée sur la seule Gemapi (ensemble des missions du grand cycle de l'eau, lien au petit cycle)**

→ Pour réussir, la politique de l'eau ne doit pas être sectorielle. L'eau n'est que le résultat de nos modes de vie et de consommation majeurs et finalement, lorsque le sujet est considéré au niveau de la Bretagne, c'est bien le développement économique et l'aménagement de nos territoires qui font la qualité de nos rivières et de nos estuaires. Au moment où l'agriculture, subit des crises, les acteurs bretons doivent réfléchir à l'avenir de leurs agricultures et à l'avenir de leurs territoires ruraux. En plaçant la question de l'eau dans le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et Equitable du Territoire), la Région cherchera à retrouver du sens commun autour du développement économique, de l'aménagement de nos territoires et de la préservation de nos ressources. C'est un enjeu de bien vivre et d'attractivité.

**Principe n°2 : Un enjeu de solidarité pour l'eau au sein des territoires : La réforme constitue une opportunité à saisir pour repenser les fondements des solidarités financières au sein du bassin hydrographique considéré (entre zones rurales/urbaines, littorales/Centre Bretagne, amont/aval...)**

→ La question du financement se pose. Non pas du petit cycle, maîtrisé du point de vue financier par le biais des prélèvements et de la facture d'eau, mais celle du grand cycle. C'est un point extrêmement important à travailler. Pour résumer à grands traits, le Centre Bretagne est un réservoir important en Bretagne, et aujourd'hui, c'est là que se trouvent les territoires les plus en difficulté, en termes d'attractivité, de population, de services. Pour une meilleure qualité de l'eau sur les littoraux, pour une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau, il va falloir travailler à l'amont, c'est-à-dire en Centre Bretagne. Or, les efforts sur la prévention, la préservation, la gestion sont onéreux. Est-ce qu'on peut demander à ces territoires, eux-mêmes en difficulté, de faire non seulement les efforts pour les autres mais également de les financer ? La question de la solidarité autour de l'eau est essentielle. La Région plaide pour des solidarités amont – aval, villes – campagnes, campagnes – littoraux autour du grand cycle de l'eau.

**Principe n°3 : Le besoin d'articuler 3 niveaux en matière de gestion de l'eau : 1- l'action directe de terrain, 2- la coordination et la programmation, 3- la planification.**

Cette articulation en 3 niveaux doit se faire dans le respect du premier préalable.

1- Les EPCI ainsi que les syndicats organisés à une échelle fine ont su réaliser jusqu'ici une action directe efficace ; cette organisation adaptée à la nouvelle carte de l'intercommunalité pourrait /doit être préservée là où elle donne satisfaction, afin de pérenniser la concertation et la déclinaison locales des actions.

2- La coordination et la programmation (échancier des études et travaux, identification et coordination des maîtres d'ouvrages, études stratégiques, portage des CLE ...) doit être réalisée à une échelle cohérente avec les enjeux à traiter (inondations, flux à l'estuaire...).

=> *Par exemple* : Ceci pourrait relever de syndicats mixtes plus importants pouvant mobiliser des ressources techniques et financières à la hauteur des enjeux dans le cadre d'une solidarité de bassin réaffirmée. Ces syndicats mixtes doivent gérer un budget alimenté par leurs membres, dont les EPCI à fiscalité propre, leur ayant délégué ou transféré tout ou partie de la compétence GEMAPI.

3- La Bretagne est couverte de SAGE qui sont identifiés comme le bon niveau pour assurer la planification dans le domaine de l'eau.

→ Le premier outil de gestion de l'eau, c'est l'outil de planification qu'est le SAGE, élaboré par les Commissions Locales de l'Eau. Il est également important d'avoir une mission de coordination : en lien avec la planification, il faut se donner les moyens d'atteindre les objectifs qui sont définis par le SAGE. Enfin, le troisième niveau est celui de l'action, qui est davantage bousculé par la GEMAPI. Il faut pouvoir conserver une cohérence hydrographique.

**Principe n°4 : Préserver la force de l'ingénierie et la cohérence des compétences de l'eau en Bretagne :**  
Les compétences techniques en Bretagne, riches et diversifiées, constituent un atout. Il importe de pas recréer ex-nihilo une ingénierie qui existe déjà aujourd'hui, mais de chercher à privilégier la constitution d'équipes pluridisciplinaires, *par exemple en mutualisant*, plutôt qu'une ingénierie morcelée et isolée.

→ L'ingénierie intervient aux 3 niveaux d'intervention de la planification, de la programmation et de l'action. La question qui se pose est : à quelles échelles a-t-on besoin de technicité ? Dans le cadre de la GEMAPI, les questions vont notamment se poser sur les syndicats de bassin : des syndicats de rivières de petite taille peuvent vite ressentir un certain isolement. L'idée est de prendre l'opportunité de cette réorganisation territoriale pour agir dans un cadre plus efficace.

**Principe n°5, apporté en CBEMA du 13 juin 2016 : Préserver des moyens et la proximité au terrain pour l'action.**

Il faut se donner les moyens de nos ambitions, et notamment dans le champ de l'agriculture, pour qu'elle reste compétitive et que l'organisation opérationnelle reste proche du terrain, dans la continuité du contrat de confiance passé avec les acteurs impliqués depuis longue date. Au sein des structures de bassin versant, il y a également des personnes qui sont proches du terrain et qui connaissent bien leur métier. Des mutualisations sont bien sûr possibles mais il faut préserver ces compétences.

\*

\* \*

Après avoir entendu le Vice-président de la Région Bretagne exposer les préalables et les principes de la SOCLE aux membres de la CLE. Ceux-ci ont débattu des particularités de la politique de l'eau sur le bassin de la Vilaine.

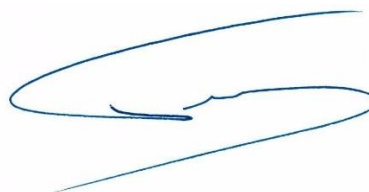
Il a été rappelé que la SOCLE est un schéma d'organisation des compétences des acteurs publics, pour mieux mettre en œuvre la politique publique de l'eau. Le mode d'organisation du bassin de la Vilaine s'intègre pleinement dans la Socle.

Les propositions des chambres d'agriculture, portant sur l'ensemble de la Bretagne devront être prises en compte à l'échelle régionale.

La proposition de rajouter un principe n°6 visant la bonne représentation du secteur associatif (économique et environnemental) devra également être étudiée à l'échelle régionale.

La proposition de SOCLE a été adoptée par 32 Pour et 3 abstentions.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine

A blue ink signature of Michel Demolder, consisting of a large, sweeping initial 'M' followed by a more detailed signature.

Michel DEMOLDER